



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE EN UKRAÏNE

FICHE UKRAÏNE

L'Ukraine est traditionnellement reconnue pour son excellence académique. Considérée comme un des grands pôles intellectuels de Russie, puis d'Union soviétique, elle trahit quelque incertitude quant à l'orientation à donner à ses institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Elle est en effet partagée entre son héritage académique soviétique et le désir de rénover son système d'enseignement supérieur dans le sens d'une plus grande intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur dont elle est membre depuis 2005.

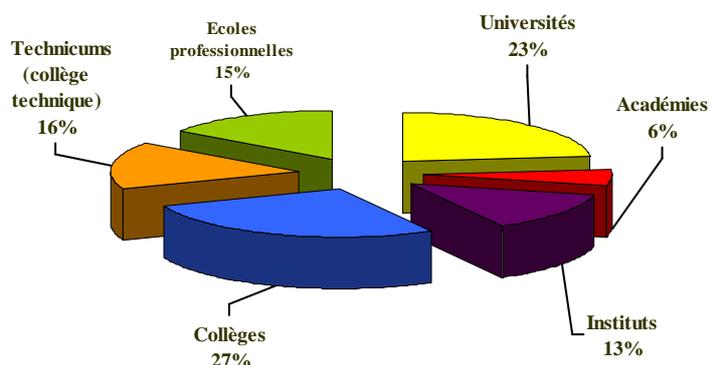
I- Organisation de l'enseignement supérieur

1.1. Établissements d'enseignement supérieurs

Le système d'enseignement supérieur ukrainien compte 823 établissements et un millier de filiales dans les villes de province. Ces établissements se répartissent en 4 « niveaux d'accréditation » (*riveni akreditatsii*). En effet, depuis la loi sur l'Éducation de 1996, les établissements d'enseignement supérieur sont distingués de la manière suivante : niveau 1 et 2 pour les établissements d'enseignement supérieur technique (technikum, collèges,...) ; niveau 3 pour les instituts et niveau 4 pour les universités et académies.

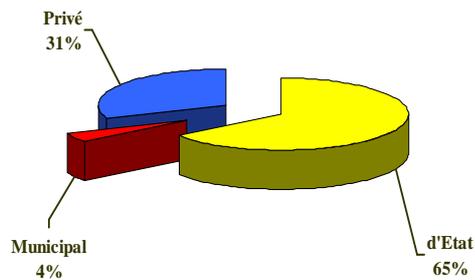
Tableau 1. Types d'établissements et de formation en fonction des niveaux d'accréditation

Niveau d'accréditation	Types d'établissements d'enseignement supérieur	Types de programmes de formation
Niveau 1	<i>Tekhnikum</i> (collèges techniques), écoles professionnelles	Spécialiste junior
Niveau 2	Collège	Spécialiste junior, <i>Bakalavr</i>
Niveau 3	Instituts, conservatoires	Bakalavr, Spécialiste, Magistr
Niveau 4	Académies, universités, instituts, conservatoires	Bakalavr, Spécialiste, Magistr, candidat ès sciences, Docteur ès sciences



Parmi les 345 établissements de niveau 3-4, 65% sont publics (113 sont de statut « national », label octroyé par décret présidentiel), 4% sont municipaux et 31% privés. Le ministère de l'Éducation et de la science d'Ukraine (*Ministerstvo osvity ta nauky*) exerce sa tutelle sur la majorité de ces établissements.

Parallèlement au système d'enseignement supérieur public, un système d'enseignement supérieur alternatif de type privé s'est développé depuis les années 1990 : 107 établissements privés de niveaux 3-4 proposent ainsi des formations, principalement en management, marketing, droit international et finance.



Les établissements d'enseignement supérieur ukrainiens sont principalement polarisés autour des grands centres urbains du pays : Kiev, Kharkiv, Donetsk, Dnipropetrovsk, L'viv, Odessa, Simferopol.



1.2. Population étudiante et accès à l'enseignement supérieur

On comptait en 2012-2013, 2,2 millions d'étudiants inscrits dans le système d'enseignement supérieur public et privé, dont 60 000 étudiants étrangers issus de 146 pays. Ce nombre élevé d'apprenants (478 étudiants pour 10 000 habitants) s'explique par le fait que près de 40% des étudiants suivent des enseignements par correspondance et par un phénomène de survalorisation des diplômes, ce qui n'est pas toujours sans poser problème et générer de la frustration.

Tableau 2. Nombre de candidats et de places disponibles dans l'enseignement supérieur ukrainien

Types de diplômes	Bakalavr	Spécialiste	Magistr
Quantités de candidats	1 144 030	217 122	134 991
Nombre d'étudiants effectivement inscrits	267 428	158 095	88 132
Nombre de candidats moyen par place subventionnée	9,07	3,44	3,38

En effet, on observe un goulet d'étranglement entre le nombre d'étudiants désireux de s'inscrire dans des formations diplômantes et ceux qui y parviennent effectivement. Sur les 1 496 142 étudiants candidats à une inscription en diplômes de Bakalavr, Spécialiste ou Magistr, 513 655 ont été admis en 2013, soit un taux de déperdition de plus de 65%. Cette forte sélectivité (dont les critères sont à maints égards discutables) se retrouve dans l'attribution des places subventionnées (cf. *infra*).

1.3. Éléments sur le soutien public à l'enseignement supérieur

Depuis 2011, le budget du ministère de l'Éducation et de la science (MES) connaît une augmentation régulière. Il est passé de 20,1 milliards de hryvnias (UAH) en 2011 (1,8 milliard €), à 21,8 milliards UAH en 2012 (2 milliards €), et 25,2 milliards UAH en 2013 (2,3 milliards €), soit une progression de 8% entre 2011 et 2012 et de 14% entre 2012 et 2013.

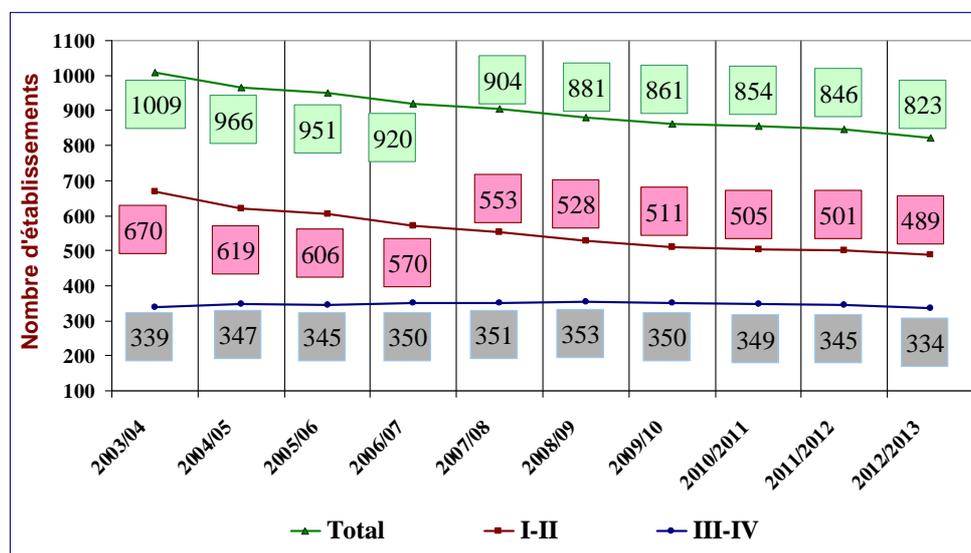
Ces augmentations se sont notamment traduites par une revalorisation des salaires et des bourses. Les salaires des enseignants ont ainsi été augmentés de 22% pour s'établir à 2 400 UAH mensuels (218 euros). Le montant des bourses allouées aux étudiants a également été revu à la hausse pour atteindre 730 UAH par mois (66 euros) en 2012. À noter le statut particulier de l'Université Chevtchenko qui propose près du double des salaires pratiqués dans les autres établissements. C'est également le cas, dans une moindre mesure, de l'Université polytechnique de Kiev ou de l'Académie de droit Iaroslav-le-Sage de Kharkiv, établissements bénéficiant d'un statut d'exception (sous tutelle parlementaire).

Il n'est pas évident de donner une estimation précise du personnel enseignant actif en Ukraine. En effet, la compilation des données est rendue difficile par la multiplicité des tutelles. On peut néanmoins estimer que sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'Ukraine, 158 906 enseignants exerçaient en 2012. Parmi eux, 97 654 au sein des établissements directement dépendants du MES. Il faut noter que sur cet ensemble, 137 112 sont considérés comme des enseignants-chercheurs (84 551 dépendants du MES), 67 675 sont docteurs (*kandidat nauk*) (41 402 au sein du MES) et 13 826 sont docteurs habilités (*doktor nauk*) (8 216 au MES).

1.4. Priorités gouvernementales pour l'enseignement supérieur et la recherche :

Dans un rapport adressé au Président en mars 2008, le précédent ministre de l'éducation et de la science, M. Vakartchouk, avait annoncé sa volonté de réduire le nombre d'établissements d'enseignement supérieur, dont le surnombre, constatait-il, se faisait souvent au détriment de la qualité des enseignements (en particulier dans les filiales qui délivrent pourtant les diplômes de leur « maison-mère »). Plusieurs établissements, principalement de niveaux 1 et 2, se sont ainsi vus privés de leur licence depuis 2008.

Figure 1. Evolutions du nombre d'établissements de niveaux 1-2 et 3-4 depuis 2003¹



Une démarche de rationalisation de la tutelle des établissements d'enseignement supérieur semblait en effet s'imposer après la prolifération des structures d'enseignement supérieur dans les années 1990. Pas moins de 26 ministères et départements exercent leur tutelle sur les établissements d'enseignement supérieur ukrainiens et seule la moitié des établissements de premier ordre (niveaux 3-4) ont une activité de recherche. M. Vakartchouk avait donc proposé que le MES exerce désormais la tutelle sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Des rapprochements entre établissements ont également été envisagés : le plus spectaculaire est intervenu avec la signature d'un accord de coopération entre les deux principaux établissements du pays, l'Université Chevtchenko de Kiev et l'Université nationale technique d'Ukraine « Institut polytechnique de Kiev ».

¹ MES, 2013

Autre axe important de la politique menée par le précédent gouvernement, la généralisation (intervenue à la rentrée 2009) d'un test d'évaluation externe dans l'enseignement supérieur qui devait permettre d'harmoniser les conditions d'admission, de garantir le niveau de compétence des étudiants admis dans les universités, y compris en cours du soir et à distance, et de limiter enfin la corruption à l'entrée à l'université. Le recrutement devait échapper (du moins en partie) aux universités qui devaient respecter l'ordre de préférence des candidats, les résultats de cet examen étant opposables devant la justice.

L'équipe actuelle menée par le ministre M. Dmytro Tabatchnyk², prépare, depuis son arrivée au pouvoir au printemps 2010, un important projet de loi sur l'enseignement supérieur (censé remplacer la loi en vigueur du 17 janvier 2002). Celui-ci a déjà connu plusieurs variantes et après 3 années de discussions et d'atermoiements il semblerait que le pouvoir veuille accélérer son adoption³. L'ambition annoncée de ce projet de loi est double : 1) réformer le système d'enseignement supérieur « conformément aux exigences d'une économie socialement orientée » et 2) l'adapter aux exigences de l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'Ukraine ayant rejoint le processus de Sorbonne-Bologne en mai 2005. (cf. encadré ci-dessous)

Projet de loi sur l'enseignement supérieur: contenu et débats

Ce projet de loi prévoit notamment :

- une **plus grande autonomie** des universités, mais seulement pour les plus importantes universités du pays ;

- une **réorganisation de l'enseignement supérieur** ayant pour objectif affiché de faire émerger des grandes universités capables d'être plus impliquées dans la recherche et plus visibles au niveau international [NDR : aucune université ukrainienne ne figure dans aucun des classements internationaux dans les 1.000 voire 1.500 premières] et de réduire le nombre d'universités en suscitant des regroupements stratégiques.

La nouvelle organisation comprendrait ainsi 4 types d'établissement correspondant chacun à un nombre minimal d'étudiants et de spécialisations enseignées :

1) université classique (10.000 étudiants – 8 domaines d'enseignement et 8 domaines de délivrance de titres scientifiques)

2) université profilée ou de spécialité (6.000 étudiants – 4 domaines d'enseignement et 3 domaines de délivrance de titres scientifiques)

3) académie (3.000 étudiants – 1-2 domaines d'enseignement et 2 domaines de délivrance de titres scientifiques)

4) collège (1.000 étudiants – ne délivre pas de diplôme au-delà du Bakalavr) et collège professionnel (au moins 500 élèves – ne délivre qu'un diplôme de jeune professionnel).

Un statut d'université de recherche⁴ pourrait être octroyé aux meilleures universités sur le modèle de ce qui s'est fait en Russie.

- une **réorganisation des cycles d'études** pour rendre compatible le système ukrainien avec le découpage européen ce qui se traduirait par la mise en place d'un découpage en 5 niveaux : 1) «spécialiste junior» (bac+2) 2) Bakalavr (bac+3 ou 4 ans) 3) Magistr (Bac+1,5 ou 2 ans) 4) Docteur es philosophie (4 ans après un Master remplaçant le diplôme traditionnel de *Kandidat Nauk* (candidat es sciences) mais sans modification apparente de l'organisation des études de doctorat) 5) Docteur es Sciences (3 ans après un diplôme de Doctorat, comparable à l'habilitation à diriger des recherches à ceci près qu'il s'agit d'un diplôme) ;

- le possible recours, dans le cadre de programmes de formation et de recherche, à d'**autres langues** que l'ukrainien ;

- de rendre possible le recrutement de **professeurs étrangers** ;

- de confirmer le rôle central du test d'évaluation unique d'entrée à l'université dont l'importance serait néanmoins pondérée par la prise en compte des résultats de fin d'études secondaires et la possibilité pour les universités de faire passer un examen complémentaire ;

- un transfert de compétence du Cabinet des Ministres au MESJS pour l'établissement de la liste des

² M. Tabatchnyk est en effet connu pour ses positions pro-russes (défense des droits de la langue russe, critique des restrictions sur l'importation des livres russes mises en place pour protéger les éditeurs nationaux). Il avait également vivement condamnée, en août 2008, « l'agression de la Georgie contre l'Ossétie du Sud » et s'était exprimé en faveur de la reconnaissance, par l'Ukraine, de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

³ Le Président de la chambre haute (*verkhovna rada*), M. Vladimir Rybak, déclarait le 30 octobre 2013 vouloir « accélérer l'adoption de la loi sur l'enseignement supérieur ». Celle-ci devra « permettre à l'Ukraine d'accéder au niveau européen et garantir la reconnaissance des diplômes ukrainiens en Europe ».

⁴ Le précédent gouvernement avait déjà créé un statut d'université de recherche octroyé pour 5 ans aux universités les plus impliquées dans la recherche. Sept universités avaient reçu ce label : l'Université polytechnique de Kiev, l'Université T. Chevtchenko de Kiev, l'Académie Mohyla de Kiev, l'Université polytechnique de Lviv, l'Université Ivan Franko de Lviv, l'Académie juridique Iaroslav-le-Sage de Kharkiv et l'Académie d'Ostroh. Il semblerait toutefois que ce statut accordé en fin de mandat n'ait pas été repris par l'actuel gouvernement et n'ait donc donné lieu à un aucun avantage particulier pour ces Universités.

spécialisations dispensées, en concertation avec les autres « organes de l'exécutif » et les « unions d'employeurs ».

Le projet de loi du MES a été assez largement **contesté** ; des mobilisations étudiantes ont été organisées au moment de la discussion du projet au Parlement. Certaines universités, tout particulièrement l'Université Mohyla, se sentant mises en danger ont également très vivement réagi alertant par une lettre ouverte les représentations étrangères pour les sensibiliser et faisant circuler des pétitions.

Les **discussions et critiques** autour du projet du Ministère portent en particulier sur les aspects suivants :

- *modalités de réorganisation de l'enseignement supérieur*

La réorganisation du paysage de l'enseignement supérieur prévue par le projet ministériel se fait sur des critères exclusivement quantitatifs. Deux universités (l'Académie d'Ostroh et l'Académie Mohyla) toutes deux figurant parmi les meilleures dans les différents classements ukrainiens risquent ainsi de perdre leur statut d'université. Compte tenu du rôle important des diaspora ukrainiennes nord-américaines dans le financement de ces deux établissements, de leur implication dans la renaissance nationale ukrainienne et, enfin, de la réputation de l'actuel ministre, cette réorganisation est apparue comme une tentative pour museler voire « casser » ces établissements et ce, d'autant qu'au même moment l'Académie Mohyla (dont la tutelle a été transférée du Cabinet des Ministres au Ministère en juillet 2010) rencontrait d'extrêmes difficultés pour faire avaliser par ce dernier ses statuts.

De la même manière, la volonté du gouvernement de faciliter l'usage d'autres langues (à commencer par le russe) a été ressentie comme une mise en cause de la centralité de la langue ukrainienne.

- ampleur de l'autonomie

Le projet de loi introduit une autonomie qui est doublement restreinte à la fois parce qu'elle ne concernerait pas l'ensemble des établissements et parce qu'elle ne s'étendrait qu'à la marge à la définition des contenus des cursus puisque la liste des spécialisations dispensées est toujours établie par l'exécutif et que cette mission n'est pas déléguée aux établissements.

De façon générale, le système proposé par ce projet reste un système très largement régulé par l'Etat, encore loin du modèle anglosaxon (et peut-être plus proche du système français d'avant la réforme LRU).

- le découpage des études et la réorganisation du doctorat ;

Nombre d'observateurs se sont montrés déçus par le découpage proposé des études. Celui-ci ne tranche pas véritablement sur la durée attendue des formations de Bakalavr (de 3 à 4 ans) et Magistr (de 1,5 à 2 ans) et n'introduit finalement qu'un changement d'appellation pour le niveau doctoral sans mettre en place, comme cela avait été proposé, des programmes doctoraux structurés et interdisciplinaires.

- modalités d'admission à l'université ;

L'introduction, en sus du test national d'entrée à l'Université, de la moyenne des examens de fin d'études secondaires et, surtout, d'une note de l'université, remet en partie en cause le principe même d'un test national unique censé, notamment, limiter la corruption à l'entrée à l'université.

- réduction de la « commande d'Etat »

Nombreux sont ceux qui considèrent que, sous-couvert de cette réforme, l'enseignement supérieur risque de pâtir d'un désengagement financier important de l'état. Il se dit que celui-ci pourrait réduire de 40% la « commande d'Etat », c'est-à-dire le nombre de places à l'université prises en charge par l'Etat (qui représentent actuellement la moitié environ des places). Cette réduction pourrait, en outre, ne pas être imputée de la même façon selon les régions et ce, s'inquiète-t-on, aux dépens des régions considérées comme les moins loyales vis-à-vis du pouvoir actuel.

Le programme de bourses du gouvernement ukrainien « 100+100+100 »

En mai 2011, le gouvernement ukrainien a lancé un programme de bourses de stage dans des établissements étrangers à destination des étudiants de Master, des doctorants et des enseignants des Universités ukrainiennes.

Ce concours était doublement limitatif :

- par les domaines de spécialisation éligibles (car considérés comme prioritaires) : bio- et nano-technologies, microélectronique, technologies membraniques et quantiques, photonique, biomécanique, micro-mécanique, électronique physique et biomédicale, informations de l'information et de la communication (liaison satellite, informatique quantique, intelligence artificielle, science des systèmes et cybernétique), énergie et efficacité énergétique, exploitation raisonnée des ressources naturelles, nouveaux matériaux (appliqués aux recherches cosmiques notamment), photo-techniques et sources de lumière, technologies de calculs, techniques aéronautiques et spatiales, chimie et chimie appliquée, architecture et construction, transport et infrastructures de transport, droit international ;

- par les établissements étrangers d'accueil éligibles dont la liste a été établie par le MES sans concertation avec ses partenaires étrangers.

Au final, seuls 9 étudiants, 16 doctorants et 17 jeunes chercheurs, soit 42 boursiers auraient bénéficié de ce programme en 2011 parmi lesquels 9 devraient se rendre en France et 11 en Allemagne. Ce chiffre est très loin des ambitions affichées initialement (jusqu'à 100 personnes pour chaque catégorie). Un rôle central est accordé aux autorités des universités qui doivent recommander chaque candidat.

En 2012, la France est arrivée en tête des pays étrangers choisis par les étudiants boursiers de ce programme. Sur 300 boursiers, plus de 70 ont choisi la France, devant l'Angleterre, les Etats-Unis et le Canada. Le MES a lancé un nouvel appel à candidature pour 2013 et maintient ce dispositif de bourses dit « 100 + 100 +100 » (100 bourses de master, 100 bourses de doctorat, 100 bourses de mobilité de chercheurs).

II- Organisation des études et enseignements dispensés

2.1. Situation du LMD

Le LMD correspond en Ukraine à la nomenclature *Bakalavr / Magistratura (ou Spetsialist) / Kandidatura*.

A noter toutefois que :

- la durée du premier cycle est de 4 ans,
- pour un certain nombre de formations apparentées à des niveaux intermédiaires entre le technicien supérieur et l'ingénieur, le diplôme de *spécialiste* (bac+ 5-5,5), qui devrait à terme disparaître, coexiste toujours avec celui de *Magistr* (bac + 5,5-6),
- il existe également un diplôme de *spécialiste junior* (« molodchyy spetsialist ») à cheval sur le secondaire et le supérieur et correspondant à un diplôme de formation supérieure dite « incomplète » équivalent à un BAC+2-3 comparable à un BTS ;
- la durée du second cycle varie d'une Université à l'autre de 1 à 2 ans.

A la rentrée 2012-2013, les étudiants de 1^{er} et 2nd cycle se répartissaient de la façon suivante : 60% étudiants préparant un diplôme de *Bakalavr*, 24,5% un diplôme de *Spécialiste*, 9% un diplôme de *Magistr* et 6,5% un diplôme de *Spécialiste junior*.

Dans les plus grandes universités, un mécanisme de sélection s'est mis en place entre le niveau *Bakalavr* et *Magistr*. Il y a peu, la sélection n'intervenait en effet qu'à deux étapes, à l'entrée à l'Université et pour une admission éventuelle en doctorat. Cependant, il est peu envisageable pour la majorité des jeunes diplômés de se placer sur le marché du travail avec un diplôme de niveau *Bakalavr*.

2.2. Mode d'admission dans l'enseignement supérieur

Les modalités d'admission dans l'enseignement supérieur ont considérablement évolué en Ukraine au cours des dernières années avec, notamment, la généralisation, partir de 2009, d'un test national indépendant et unique d'admission dans le supérieur pour toutes les disciplines et tous les établissements.

L'élaboration et l'organisation de ce test sont prises en charge par le Centre ukrainien d'évaluation de la qualité de l'enseignement (www.testportal.gov.ua) créé, à cet effet, par un décret présidentiel de 2005.

Les modalités pratiques d'admission évoluent encore d'une année sur l'autre et sont un des points discutés dans le projet de loi sur l'enseignement supérieur en cours d'élaboration.

Pour la campagne 2011-2012⁵, les modalités arrêtées étaient les suivantes :

L'admission dans le supérieur est organisée sous la forme d'un concours qui prend en compte les éléments suivants :

- la moyenne obtenue à l'attestation de fin d'études secondaires (sur 200) ;
- les résultats obtenus au test unique (sur 600) ;
- les bonus éventuels obtenus par l'étudiant à l'occasion d'olympiades ou de concours (jusqu'à 50 points) ou pour avoir suivi des cours préparatoires dans un établissement (jusqu'à 20 points valables seulement pour le seul établissement où ont été suivis ces cours).

Chaque candidat pouvait postuler dans 5 établissements au plus et pour 3 spécialités au plus dans chacun d'entre-eux. Ces dispositions ont été maintenues dans leur intégralité pour l'année universitaire 2012-2013.

⁵ décret du Ministre de l'Éducation et de la Science du 19 octobre 2010

2.3. Organisation du test indépendant unique d'admission dans le supérieur

Les candidats doivent passer 3 matières. La matière « langue et littérature ukrainiennes » est obligatoire pour tous. Le choix des deux autres matières dépend du choix de spécialisation(s) de l'étudiant, le Ministère établissant pour chaque spécialisation une ou deux matières obligatoires avec, parfois, le choix entre deux disciplines. Chacune des épreuves est notée sur 200 points et un minimum de 124 points de moyenne dans les disciplines de la spécialité demandée est requis pour pouvoir postuler à l'Université (mais certains établissements peuvent exiger un score plus élevé). Les épreuves consistent à la fois en des questions/réponses, des QCM et des épreuves rédactionnelles (type essai). Dans certaines spécialisations (art, architecture, éducation physique, journalisme), les tests sont complétés par un travail dit de création (obligatoire).

2.4. Droits d'inscription

Coexistent en Ukraine deux catégories d'étudiants, ceux qui sont admis sur le quota des places dites « sur budget » (prises en charge par l'Etat) qui ne paient pas leurs scolarités et ceux qui paient leur scolarité et rentrent « sur contrat ». La répartition des places sur budget par disciplines et par établissements relève de la prérogative du MES et constitue un levier de pression non négligeable sur ces derniers comme en témoignent les polémiques ayant eu cours en 2011 autour de la réduction importante (entre 30 et 40%) du nombre de places sur budget (pour des raisons démographiques officiellement) dont nombre d'établissements ont contesté le caractère injuste et politique. Les réductions auraient en effet été plus fortes dans les établissements considérés comme critiques à l'égard du gouvernement, notamment à l'ouest de l'Ukraine, et l'auraient été bien moindres dans les établissements proches du pouvoir.

Dans le cas d'une scolarité payante (dite « sur contrat »), les droits d'inscription sont très variables d'un établissement à l'autre et d'une spécialisation à l'autre également, entre 100 et 1 000 euros en premier cycle, environ le double en second cycle. L'introduction d'un test unique d'admission dans le supérieur avait notamment pour objectif d'exercer un filtre *a minima* sur les admissions « sur contrat », les candidats n'obtenant pas la note minimale au test ne pouvant désormais y prétendre.

2.5. Situation des études doctorales

On comptait, fin 2013, un peu moins de 33.640 doctorants.

Il convient de distinguer deux étapes dans l'organisation des études doctorales, celle de la rédaction et de la soutenance de thèse qui relève très largement de la compétence des Universités et laboratoires de l'Académie des sciences (et de leurs Conseils scientifiques), et celle de la validation et de l'octroi du diplôme placée, jusqu'à il y a peu, sous l'autorité de la VAK (*Visha attestatsiona Komissia*), « Haute commission d'attestation des thèses » (héritée de l'époque soviétique). Cette dernière a été « liquidée » par un décret du Président Ianoukovitch de décembre 2010 pour être intégrée au MESJS. Désormais, un département dit « d'attestation des cadres » du ministère gère le traitement administratif. Un conseil d'expertise émet ensuite un avis sur la qualité scientifique de la thèse soutenue et un collègue d'attestation délivre effectivement le diplôme.

Le grade de *kandidat nauk* a été reconnu équivalent au doctorat dans le cadre d'un accord intergouvernemental signé en 2006. Le grade *doktor nauk* n'a pas d'équivalent en France. Il peut toutefois être comparé à l'habilitation à diriger les recherches, dont il partage la finalité (en 2013, 1814 préparaient leur *doktorantura*). Le projet de loi sur l'enseignement supérieur (cf. encadré *supra*) envisage de substituer le grade de PhD à celui de *kandidat nauk*, grade qui pourrait alors être octroyé par les universités et académies dites nationales.

Un projet pilote de mise en place d'écoles doctorales est d'ores et déjà porté par un consortium de 8 universités autonomes (dont l'Académie Mohyla de Kiev et l'Université Ivan Franko de Lviv). L'Académie Mohyla de Kiev propose ainsi depuis la rentrée 2008, des programmes doctoraux thématiques, interdisciplinaires et développés en partenariat avec des universités étrangères (qui délivrent le diplôme). L'un d'entre eux, en littérature et philosophie, a été mis en place en partenariat avec l'Université Paris 12.

2.6. Situations particulières à signaler

Le bloc primaire – secondaire est passé en 2001 de 11 à 12 ans. L'année 2012 devait donc être une année blanche (sans recrutement en première année à l'université), mais le nouveau gouvernement est revenu sur cette réforme et a rétabli, en 2010, la durée de 11 ans.

L'Ukraine est l'un des derniers pays d'Europe continentale à avoir rejoint le processus de Bologne (mai 2005). La transition se poursuit : mise en place des modules ECTS (European Credits Transfer System) et généralisation du découpage *Bakalavr / Magistr / Kandidat*.

Malgré une tradition académique très exigeante, le niveau des écoles et des universités demeure hétérogène, essentiellement du fait de la faible attractivité du métier d'enseignant.

La coexistence de deux concours d'entrée à l'université, l'un donnant accès à des études gratuites, l'autre à des études payantes (et logiquement moins difficile), se traduit par des disparités de niveau qui peuvent être importantes dans certains établissements. Mais les étudiants payants contribuent en moyenne (mais les écarts sont importants d'une discipline à l'autre ou d'un établissement à l'autre) à 50% du budget des établissements ukrainiens.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

L'Ukraine présente les atouts suivants :

- la taille du pays (600 000 km² et 46 millions d'habitants), sa proximité relative avec la France (3h d'avion entre Paris et Kiev), l'importance de sa population étudiante (2,3 millions d'étudiants), mais aussi l'absence de régime de visa pour les ressortissants de l'Union européenne qui s'y rendent pour des courts séjours ;
- un bon, voire très bon niveau général de formation théorique de ses étudiants, en particulier dans les sciences dites exactes, adossé sur une véritable tradition scientifique (l'Ukraine était un des plus importantes centres de recherche de l'Union soviétique en particulier en chimie, physique (nucléaire notamment), mathématiques, aéronautique, biologie) ;
- une réelle volonté d'ouverture de nombreux établissements, dès lors que l'optique adoptée est une optique de véritable partenariat et non de simple recrutement, l'Ukraine ayant fortement souffert, au cours des années 1990-2000, de la fuite de ses cerveaux.

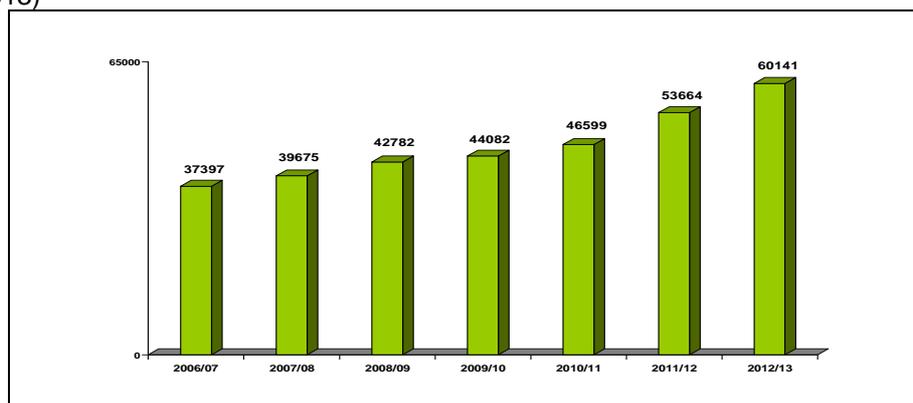
Il convient néanmoins d'évoquer également certaines difficultés :

- sur le plan conjoncturel, la crise financière internationale de 2008-09 qui a très durement touché l'économie ukrainienne (chute de 15% du PIB pour la seule année 2009, dévalorisation de 40% de la monnaie locale) qui affecte très sensiblement les capacités de (co)financement des établissements ukrainiens, en particulier pour ce qui est de la coopération internationale;
- sur un plan plus structurel :
 - les capacités administratives du ministère (qui demeure pour l'heure largement sous-administré) ;
 - le manque de visibilité des établissements d'enseignement supérieur ukrainiens : peu de sites et bases de données en anglais (ou en français), faible intégration dans les grands consortia européens ;
 - le vieillissement du corps professoral qui tient à la fois à l'absence d'obligation de départ à la retraite (et possibilité de cumul de la retraite avec un traitement de professeur) qui limite les possibilités d'ascension professionnelle des jeunes professeurs et au bas niveau de rémunération.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

Depuis la faillite du régime soviétique et l'indépendance de l'Ukraine, le nombre d'étudiants étrangers ne cesse de croître au sein des établissements d'enseignement supérieur. Cette tendance s'est encore renforcée ces 6 dernières années. En 2013, plus de 60 000 étudiants étrangers ont rejoint le système d'enseignement supérieur ukrainien, ce qui correspond à une hausse de 38% par rapport à 2006.

Figure 2. Evolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ukrainiens (2006-2013)



a) français

1- Les « Masters en partenariat franco-ukrainiens »

L'Ambassade de France en Ukraine, les ministères français de l'Enseignement supérieur et de la recherche et des Affaires étrangères pour la partie française, le MES pour la partie ukrainienne, ont lancé, en mai 2010, un appel à projets visant la mise en place et/ou le développement de « Masters en partenariat franco-ukrainien » avec pour ambition de contribuer à dynamiser, structurer et développer les partenariats universitaires entre nos deux pays.

5 projets ont été sélectionnés :

- Université de Cergy-Pontoise / Université nationale technique de Donetsk: « Master en Ingénierie des Systèmes Intelligents et Modélisation (ISIM) - Spécialité : Systèmes Intelligents et Communicants (SIC) - Parcours : Intelligence Artificielle et Robotique »;
- Université du Maine / Université nationale technique « Institut polytechnique de Kiev »: « Master Sciences et technologies – Mention: physique – spécialité: ingénierie optique et photonique » ;
- Université de Nice Sophia-Antipolis / Université nationale V. N. Karazine de Kharkiv: « Master en Sciences, Technologie, Santé – mention: informatique – spécialité: fondements et ingénierie » ;
- Université de Strasbourg / Université nationale de Kiev T. Chevtchenko: « Master en physique – spécialités: matière condensée et nanophysique (MCN) et Instrumentation et méthodes d'analyse physico-chimiques (IMAPC) » ;
- Université Lumière Lyon 2 / Université nationale d'économie de Kharkiv: Dédoublage du « Master en informatique décisionnelle et statistique pour le management » (cf. filière francophone) avec la mise en place d'un « Master en Management des activités informatiques – spécialisations : Informatique de gestion et Management des systèmes décisionnels ».

Ces projets sont soutenus pour la période 2010-12 (subvention et mise à disposition de bourses de mobilités étudiantes, enseignantes et administratives).

2- Autres filières doubles diplômes (comprenant des enseignements délocalisés)

- Université d'économie de Kharkiv / Université Lyon 2 Lumière (Master / Magistr « Informatique décisionnelle et statistique pour le management). A noter l'ouverture, à la rentrée 2011, d'une filière en tourisme toujours avec l'Université de Lyon 2.
Nombre d'étudiants inscrits en 2013-14 : 59
25 en 1^{ère} année / 20 en 2^{ème} année (spécialisation informatique)
7 en 1^{ère} année / 7 en 2^{ème} année (spécialisation tourisme)

3- Filières proposant des enseignements de spécialité en français sans diplomation française

- Université technique de Donetsk – Département de français des sciences et techniques (programmes de Master (6 ans) et Spécialiste (5 ans))
Nombre d'étudiants inscrits en 2012-2013 : 180
32 en 1^{ère} année / 38 en 2^{ème} année / 22 en 3^{ème} année / 38 en 4^{ème} année / 37 en 5^{ème} année (Spécialiste et Master) / 13 en 6^{ème} année (Master)
A noter un accord de double diplôme avec le réseau « n+i » et des négociations en cours avec l'Institut national polytechnique de Lorraine) et un master en partenariat en « Systèmes intelligents, communicants et robotique » avec les Universités de Cergy-Pontoise et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ouvert à la rentrée 2011..
- Académie de génie civil de Dnipropetrovsk, 3 filières francophones : génie civil, architecture et économie
Nombre d'étudiants inscrits en 2012-2013 : 230
A noter des partenariats avec l'INSA de Lyon (génie civil), l'INSA de Strasbourg (architecture), l'Université de Strasbourg et Polytech Orléans.

4-Établissements impliqués sur des programmes européens avec l'Ukraine

- programme Tempus

Depuis que l'Ukraine participe à des projets Tempus (1993) les établissements ukrainiens ont déposé 219 projets. 61 projets ont été retenus dans le cadre de Tempus IV (2007-2013) dont 13 impliquent des établissements d'enseignement supérieurs français.

Tableau 3. Projets Tempus impliquant des partenaires français et ukrainiens

N°	Intitulé du projet	Organismes et établissements français impliqués	Organismes et établissements ukrainiens impliqués
1.	Master "Interopérabilité, sécurité, certification" dans le domaine du transport international ferroviaire en Ukraine et en Asie centrale	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ; - Société nationale des chemins de fer (SNCF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Université nationale des chemins de fer de Dnipropetrovsk - Lazaryan; - Ukrzaliznitsya (Société des chemins de fer d'Ukraine)
2.	Mondernisation et développement des cours professionnalisés	<ul style="list-style-type: none"> - IUP Management et gestion des entreprises – Clermont-Ferrand - Confédération générale des petites et moyennes entreprises de la Région d'Auvergne 	<ul style="list-style-type: none"> - Université d'Etat des sciences humaines de Mariupol ; - Université d'économie et de commerce de Poltava ; - Académie du commerce de Lviv
3.	Curricula environnementaux dans les universités d'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - AGROSUP Dijon 	<ul style="list-style-type: none"> - Université nationale des sciences de la vie et de l'environnement d'Ukraine ; - Université agraire nationale de Lviv ; - Ministère de l'Education et de la science d'Ukraine ; - Ministère de la politique agraire d'Ukraine ;
4.	Développement d'un modèle de bonnes pratiques des écoles doctorales pour la mise en oeuvre de programmes de PHD en Ukraine et Géorgie.	<ul style="list-style-type: none"> - Université Paris Est 	<ul style="list-style-type: none"> - Académie Mohyla de Kiev ; - Université catholique d'Ukraine ; - Université d'Etat de la mer noire Petro Mohyla - Institut de botanique de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine ; - Institut de littérature de l'académie nationale des sciences d'Ukraine ; - Ministère de l'éducation et de la science ;
5.	Modernisation de l'éducation médicale dans la zone du partenariat oriental de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> - Académie de Grenoble GIP « Formation et insertion professionnelle de l'Académie de Grenoble » (FIPAG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Académie nationale de métallurgie d'Ukraine - Université nationale Yuri Fedkovich de Chernivtsi - Université Polytechnique nationale d'Odessa - Chambre de commerce et d'industrie ukrainienne - Université médicale nationale Bohomolets - Université médicale nationale d'Ivan Frankivsk
6.	Bachelor et Master en psychologie sociale pour résoudre les problèmes migratoires en Russie, Ukraine et Kazakhstan	<ul style="list-style-type: none"> - GIP FIPAG 	<ul style="list-style-type: none"> - Université pédagogique et d'ingénierie de Crimée ; - Université nationale de Tauride – V.I. Vernadski ; - Collège-lycée pluridisciplinaire de Donetsk n°37 ; - Association des étudiants de l'Université pédagogique de Crimée ; - Ministère du travail et de la protection sociale ; - Ministère de l'éducation et de la science ;
7.	EU-PC Double Degree	<ul style="list-style-type: none"> - Université Blaise Pascal – 	<ul style="list-style-type: none"> - - Université technologique d'Etat de Zhytomyr

	Master Program in Automation / Mechatronics	Clermont-Ferrand	<ul style="list-style-type: none"> - Institut polytechnique de Kiev ; - Institut polytechnique de Kharkiv ; - Université technique nationale de Sebastopol - Ministère de l'éducation et des sciences
8.	Integrated university management system: EU experience on nis countries' ground	- Université du Maine	<ul style="list-style-type: none"> - Université d'Etat de Sumy; - Université nationale Ivan Franko de Lviv - Université nationale Khmelnski - Université nationale des mines ; - Institut des télécommunications et de l'information spatiale - Ministère de l'éducation et des sciences
9.	Architecture and Sustainable Urban Development based on eco-humanistic principles & advanced technologies without losing identity	- Institut national des sciences appliqués de Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Département du développement urbain et d'architecture de la ville de Kharkiv ; - Université nationale de génie civil et d'architecture de Kharkiv ; - Union nationale des architectes de Kharkiv ; - Institut de recherche et de projet « <i>Kharkovpromstrojniiproekt</i> » ; - Université nationale de la construction et de l'architecture de Kiev ; - Université nationale polytechnique de Lviv ; - Ministère de la République autonome de Crimée ; - Ministère de l'éducation et des sciences ; - Académie d'Etat de génie civil et d'architecture d'Odessa ; - académie de génie civil et d'architecture d'Etat de Prydniprovnia
10.	Master of Infrastructure and Operation of High-Speed Railway in Russia and Ukraine	- CNAM	<ul style="list-style-type: none"> - Université nationale des chemins de fer de Dnipropetrovsk - Lazaryan; - Académie d'Etat des transports ferrés ukrainiens ; - Administration d'Etat des chemins de fer d'Ukraine
11.	Inter-university start-up centers for students' innovations development & promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Université Montpellier 2 - Université Lumière Lyon 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Université d'Etat de Sumy; - Association "information technologies of Ukraine"; - Université nationale de génie civil et d'architecture de Kharkiv ; - Université nationale d'économie de Kharkiv ; - Université technique nationale Ivan Puluj de Ternopil ; - Académie nationale d'économie municipale de Kharkiv ; - Ministère de l'éducation et des sciences
12.	Leading and Managing Change in Higher Education	- AGROSUP Dijon	<ul style="list-style-type: none"> - Institut polytechnique de Kharkiv; - Université technologique d'Etat de Cherkasy; - Université technologique nationale de Lutsk ; - Académie de commerce de Lviv ; - Université nationale polytechnique de Lviv ; - Université nationale d'économie d'Odessa ; - Université nationale de l'Est de l'Ukraine, Volodymyr Dahl ;
13.	Curricula Development for New Specialization: Master of Engineering in Microsystems Design	- ISA de Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Université nationale de Radioélectronique de Kharkiv; - Université nationale technique de Donetsk ; - Université nationale Taras Chevchenko de Kiev ;

- Université nationale polytechnique de Lviv ;
- Institut de recherche en microélectronique de l'Académie des sciences d'Ukraine ;
- Ministère de l'éducation et des sciences d'Ukraine.

2 établissements français, l'Université d'Auvergne-Clermont 1 (projet Modernisation et développement de cours professionnalisés - MODEP, 2009-11) et le CNAM Pays-de-Loire (interopérabilité des transports ferroviaires, 2009-2011), coordonnent des projets Tempus dans lesquels l'Ukraine est impliquée.

5- Programme Erasmus-Mundus, action 2

L'Université de Bordeaux 1 était jusqu'à 2011, la seule Université française représentée dans le consortium européen concerné par le lot géographique « Ukraine, Biélorussie, Moldavie ». Pour l'Ukraine, 7 établissements étaient éligibles à ce programme.

- l'Ecole centrale de Nantes participe au consortium européen d'Universités techniques / écoles d'ingénieurs « Ewent »⁶ piloté par l'Université technique de Varsovie et qui implique 7 universités ukrainiennes : les Universités polytechniques de Kharkiv, Kiev, Lviv et Odessa, les Universités techniques de Donetsk et du Donbass, l'Université d'aviation de Kiev et l'Université d'aéronautique de Kharkiv ;
- l'Université de Bordeaux 1 participe au Consortium « BMU-MID »⁷ (Mobilité en faveur de l'innovation et du développement) piloté par l'Université de Turku et qui implique 6 Universités ukrainiennes : les Universités Oles Honchar de Dnipropetrovsk, Ivan Franko de Lviv, Vassyl Karazine de Kharkiv, I. I. Metchnikov d'Odessa, Taras Chevtchenko de Kiev et Tauride V. I. Vernadsky de Simferopol ;
- l'Université Montpellier 2 participe enfin au Consortium « EMERGE »⁸ piloté par l'Université Alexandru Ioan Cuza University de Iași et qui implique 4 Universités ukrainiennes : l'Université Iouri Fedkovytch de Tchernivtsi, l'Université pédagogique Mykhailo Dragomanov de Kiev, l'Académie Mohyla de Kiev et l'Institut polytechnique de Kiev.

6- Partenariats « significatifs » / partenaires actifs

- Parmi les établissements français les plus actifs en Ukraine (liste non exhaustive – outre les filières et les programmes européens) :
- l'Université du Maine = accords de double diplôme avec l'Université polytechnique de Kiev (chimie), l'Université nationale de Dnipropetrovsk (économie et gestion), l'Université de chimie de Dnipropetrovsk et l'Université de Zaporijia (physique et biologie) qui bénéficient à une dizaine d'étudiants de M1 et M2 par an ;
- l'Université de Toulouse Paul-Sabatier = partenariat avec l'Université Chevtchenko de Kiev dans le domaine de la chimie qui associe une coopération scientifique d'excellence (GDR CNRS), plusieurs thèses en cotutelle et l'admission en M2 à Toulouse de plusieurs étudiants chaque année ;
- l'Université de Paris Sud = plusieurs partenaires à Kharkiv en physique des particules et physique nucléaire, organisation d'une école d'été et d'une Université d'hiver, missions d'enseignement, recrutement récurrent d'étudiants en M2 ;
- l'Université de Nice–Sophia-Antipolis = accords avec l'Université Tauride de Simferopol (et l'Université d'économie de Ternopil en économie et gestion et, anciennement avec l'Université Metchnikov d'Odessa (Licence délocalisée)), mise en place de programmes délocalisés de licence et Master en partenariat avec l'Université d'économie V. Hetman de Kiev ;
- l'Université Paris Est = accords entre l'IUT et la faculté de cybernétique de l'Université T. Chevtchenko, partenaire référent du programme doctoral en littérature et philosophie de l'Académie Mohyla de Kiev ;

⁶ <http://ewent.meil.pw.edu.pl/%20>

⁷ <http://www.utu.fi/sivustot/bmu-mid/project/partnership/>

⁸ <http://emerge.uaic.ro/general-information/about-the-project/>

- le réseau n+i = nombreux accords avec des établissements ukrainiens (Université technique de Donetsk, Université de radio-électronique de Kharkiv, Université T. Chevtchenko de Kiev, Université polytechnique de Kharkov, Université polytechnique de Kiev, Académie de génie civil et d'architecture de Dnipropetrovsk, Université technique de Ternopil), mais ceux-ci ne génèrent pour le moment que des flux très limités d'étudiants, faute de financement ;
- l'Ecole d'architecture de Marseille = partenariat avec l'Académie d'Etat de Construction et d'Architecture d'Odessa, quelques enseignements délocalisés, accueil d'étudiants ukrainiens à Marseille ;
- mais aussi l'Université de Cergy, l'Université de Nancy, les Universités de Montpellier 2 et 3, l'Université de Grenoble 2, l'Université de Paris 6, l'Université de Saint-Quentin en Yvelines, l'École polytechnique, l'École centrale de Lyon, l'INSA de Rennes (Réseau Formation et recherche), SupAgro Dijon, ESCP-Europe (accord de recrutement), l'EHESS (nombreuses cotutelles), l'ENS Ulm, l'INALCO... (liste non exhaustive d'établissements ayant des accords actifs).
 - o Parmi les Universités ukrainiennes, les plus actives avec la France sont :
 - à Kiev : l'Université polytechnique (KPI), l'Université T. Chevtchenko, l'Académie Mohyla, l'Université d'économie et de commerce, l'Université d'économie V. Hetman, l'Université des sciences de la vie et de l'environnement ;
 - à Kharkiv : l'Université d'économie, l'Université V. Karazine, l'Université polytechnique, l'Académie de gestion municipale, l'Université radio-électronique, l'Université aéronautique ;
 - à Dnipropetrovsk : l'Académie de génie civil et d'architecture, l'Université O. Honchara, l'Université de chimie, l'Université des transports ferroviaires, l'Académie nationale de Métallurgie ;
 - à Donetsk : l'Université technique, l'Université nationale ;
 - à Lviv : l'Université polytechnique, l'Université I. Franko, l'Université catholique ;
 - à Odessa : l'Académie de génie civil et d'architecture, l'Université des technologies alimentaires, l'Université I. Metchnikov ;
 - ailleurs : l'Université tauride V. Vernadski de Simferopol, l'Université technique de Ternopil, les Universités technique et nationale de Zaporijia, l'Université V. Dahl de Louhansk, l'Université agraire de Bila Tserkva, l'Université technique de Kirovograd.

6- Coursus soutenus par le Poste :

- 5 Masters en partenariat franco-ukrainien sélectionnés en 2010 (financement de 3 ans - cf. plus haut) ;
- Mise à disposition de lecteurs de français au sein des filières francophones (Dnipropetrovsk, Donetsk, Kharkiv et Kiev) ;
- Accords de cofinancement de bourses de thèse en cotutelle et de Master avec les Université de Toulouse 3, de Strasbourg et de Paris 11 ;
- Actions de soutien linguistique (rénovation de l'enseignement du français, mise à disposition de lecteur) aux universités développant d'importants partenariats : Université Chevtchenko de Kiev en chimie, Université polytechnique de Kiev en informatique, mathématiques appliquées, économie et chimie, Université d'économie de Kiev, Université de Zaporijia en physique et biologie.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

b) d'autres pays, notamment européens

Un premier indicateur de la densité des échanges est illustré par la cartographie des pays d'accueil des étudiants ukrainiens (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 4 : Principaux pays d'accueil des étudiants ukrainiens⁹

	Pays	2005	2006	2007	2008	2009
1	Russie	6922	6802	7186	12101	...
2	Allemagne	8455	6889	6870	6436	6437
3	Pologne	2470	2482	2672	2877	...
4	Etats-Unis	1912	1869	1729	1716	1688
5	France	1066	1194	1259	1307	1334
6	République tchèque	603	685	774	907	1086
7	Hongrie	1294	1333	1475	1372	1033
8	Italie	303	465	615	737	...
9	Autriche	...	432	543	707	760,5
10	Royaume-Uni	524	490	495	495	535
11	Espagne	32	63	89	263	366
12	Moldova	1	512	439	366	279
13	Bulgarie	379	315	316	285	278
14	Belarus	-	-	-	262	...
15	Suisse	214	214	236	220	240
16	Norvège	105	118	155	203	241
17	Suède	5	12	5	120	196
18	Turquie	276	241	219	183	...
19	Chypre	50	35	53	105	153
20	Roumanie	605	344	275	379	145
21	Finlande	111	...	114	115	114

Outre les établissements supérieurs russes qui ont maintenu des relations étroites avec les établissements ukrainiens, les établissements allemands et polonais semblent les plus présents en Ukraine appuyés par des politiques gouvernementales très actives. L'Allemagne propose, via le DAAD, plusieurs centaines de bourses par an pour des séjours d'étude ou de recherche. La Pologne octroie également plusieurs centaines de bourses chaque année et accueillait près de 2 900 étudiants ukrainiens en 2008. Ces deux pays ont également développé, en Ukraine, un réseau de lecteurs très dense (comparé à celui de la France qui se positionne néanmoins plutôt bien avec une augmentation régulière du flux d'étudiants depuis 2005). Le bon positionnement des États-Unis s'explique à la fois par l'attractivité générale des États-Unis, par l'activité du programme Fulbright (l'un des rares à permettre également à des enseignants américains de venir enseigner en Ukraine) qui fonctionne depuis 20 ans en Ukraine et par l'importance de la diaspora ukrainienne aux États-Unis.

On notera également le bon positionnement des pays frontaliers de l'Ukraine (outre la Pologne, la République tchèque et la Hongrie).

Autre indicateur intéressant, à tout le moins au niveau européen, parmi les 9 projets Tempus recommandés en 2011 avec l'Ukraine (sur un total de 63 projets), l'Espagne, la Grande-Bretagne se sont positionnés sur 4 projets, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède l'étaient sur 3 (mais la France ne coordonne aucun des projets auxquels elles participent). Cet indicateur est toutefois à relativiser car il témoigne bien souvent plus de la professionnalisation des établissements dans le montage de projets européens que de leur intérêt pour le pays considéré.

La mobilité entrante est comparable, dans son ampleur, mais très différente dans ses logiques (à la fois historique et commerciale) et dans sa provenance, de la mobilité sortante. Sur les quelque 60.000 étudiants étrangers qui poursuivaient leurs études en Ukraine en 2012, selon l'UNESCO, ceux-ci provenaient principalement (cf. tableau) d'Asie et d'Asie centrale, de Russie, du Moyen-Orient et d'Afrique, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord restant sous-représentées.

Tableau 5 : Principaux pays d'origine des étudiants étrangers en Ukraine¹⁰

	Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1	Chine	4113	4469	4553	4695	5031	4698	4341	3180
2	Russie	3673	4362	4534	4734	4717	3453	2990	2878

⁹ données UNESCO, classement combiné à partir des dernières données publiées (2009).

¹⁰ Source : données CES 2013

3	Jordanie	1352	1459	1660	2215	2203	2171	2108	1943
4	Inde	957	1170	1466	1785	2180	2427	2516	2627
5	Tukménistan	784	998	1056	1136	1817	4463	6861	10452
6	Iran	1230	1552	1845	1780	1789	1191	905	679
7	Syrie	1549	2256	1933	1809	1671	1053	1014	936
8	Moldova	1097	1063	1111	1038	1297	954	895	885
9	Malaisie	1338	1684	1596	1563	1296	372	18	6
10	Turquie	269	421	633	856	1024	1035	1077	1004
11	Maroc	679	632	671	799	833	871	1022	1189
12	Tunisie	585	624	568	611	616	522	473	463
13	Liban	536	555	500	531	512	448	455	459
14	Viet Nam	666	705	627	657	496	387	352	369
15	Pakistan	169	180	181	222	313	223	207	162
Total		23259	26623	29614	32573	35780	24268	25234	27232

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-ukrainienne

5.1. La coopération scientifique et universitaire et son dispositif :

La coopération universitaire et scientifique est gérée par un Attaché de coopération scientifique et universitaire (ACSU), M. Gilles Mametz, hébergé (depuis novembre 2013), avec son assistante, Mme Véra Bessedina, en charge de la gestion des bourses, par l'Institut Français d'Ukraine (IFU).

L'espace CampusFrance Ukraine est, pour sa part, hébergé par l'Université nationale « Institut polytechnique de Kiev » et coordonné par Olga Doroch sous la responsabilité de l'ACSU.

A noter enfin, l'existence, au sein de l'Université T. Chevtchenko, d'un bureau de la coopération pour le français dans le supérieur qui héberge notamment les 2 lecteurs français en poste à Kiev (sous la responsabilité de l'ACPF, Mme Virginie Villechange), lesquels interviennent notamment au sein de cette Université.

5.2. Objectifs stratégiques et principes d'action :

Les objectifs stratégiques ainsi que les principes d'action de ce poste en matière de coopération universitaire et scientifique.

- 1) Renforcer le rayonnement international des établissements d'enseignement et de recherche français en :
 - orientant les établissements français dans leur recherche de partenaires ukrainiens,
 - soutenant la mise en place de partenariats d'excellence avec les meilleurs établissements ukrainiens et en favorisant les coopérations intégrées (formation/recherche),
 - appuyant et valorisant les projets de coopération scientifique, de préférence dans les domaines d'excellence français et impliquant des jeunes chercheurs,
 - renforçant l'implication des établissements français dans les programmes européens, notamment dans le programme Tempus.
- 2) Former les futurs partenaires et interlocuteurs ukrainiens afin de transformer la mobilité en vecteur d'influence en :
 - assurant la promotion de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants ukrainiens,
 - finançant la mobilité des meilleurs étudiants,
 - contribuant à la constitution d'un véritable réseau des jeunes professionnels francophones au travers de l'Association ukrainienne des diplômés de l'enseignement supérieur français (AUDESF).
- 3) Accompagner les entreprises françaises dans leur développement international en :
 - contribuant à la formation de cadres ukrainiens francophones et/ou familiers sur les façons de travailler et les modes de raisonnement français,
 - facilitant la mise en relation des entreprises avec le réseau des anciens boursiers et diplômés passés par les programmes français (en Ukraine) et/ou ayant effectué leurs études en France,
 - valorisant le potentiel Recherche et Développement (R&D) de l'Ukraine au service des entreprises.

5.3. Politique de l'Ambassade de France en matière de coopération universitaire

Deux principes fondamentaux guident les actions conduites par l'Ambassade de France en matière de coopération scientifique et universitaire :

- un principe d'intégration : la formation, la recherche et l'entreprise ne sont pas des champs d'action disjoints, c'est pourquoi nous nous attachons à favoriser les actions qui permettent de valoriser au mieux les synergies entre formation et recherche, formation et entreprise, et entreprise et recherche ;
- un principe de partenariat : la coopération ne prend son sens que dans la mesure où elle repose sur un engagement fort des partenaires français et ukrainiens. Cet engagement doit notamment se traduire financièrement par la participation des deux parties au financement des actions menées.

S'il existe une véritable marge de progression quantitative (nombre de partenariats), les établissements français s'intéressant, pour une bonne partie d'entre eux, depuis peu à l'Ukraine, l'ambassade de France souhaite surtout mettre l'accent sur la consolidation qualitative des partenariats existants, l'enjeu étant de pouvoir contribuer à la constitution d'une dizaine de pôles de coopération autour d'universités à la fois ouvertes à la coopération et réputées d'excellence dans leur domaine. Ces pôles de coopération devraient, dans la mesure du possible, être adossés à des coopérations scientifiques et également à des partenariats avec des entreprises. Il s'agit en effet de pouvoir articuler étroitement chaque coopération avec les débouchés qu'elle propose, condition *sine qua non* de son attractivité. Dans cette optique, plusieurs pôles de coopération se dessinent d'ores et déjà clairement :

- autour de l'Université polytechnique de Kiev qui héberge, au sein de son Centre franco-ukrainien, l'espace CampusFrance Ukraine et qui a développé plusieurs partenariats avec des établissements français : Ecole polytechnique (mathématiques appliquées), Ecole centrale de Lyon (systèmes d'aviation, avec l'Université du Maine (chimie et management), Université Montpellier 2 (électronique),... ainsi qu'avec plusieurs sociétés du secteur informatique (Teamlog, Smile,...) ;
- autour de l'Université Chevtchenko qui a développé des coopérations fortes dans le domaine de la chimie dont un Groupement de recherche international (GDRI) avec l'Université de Toulouse Paul-Sabatier et participe au programme ARCUS avec l'Université de Strasbourg ;
- autour des 5 Universités ayant développé des programmes francophones dont la plupart débouche sur l'octroi d'un double diplôme : l'Académie de génie civil et d'architecture de Dnipropetrovsk (architecture et génie civil), l'Université technique de Donetsk (sciences de l'ingénieur et Master en), l'Université d'économie et de commerce de Kiev et ses filiales à Tchernivtsi, Vinnytsia et Kharkiv (économie et gestion), l'Université d'économie V. Hetman de Kiev (management) et l'Université d'économie de Kharkiv (statistiques et informatique décisionnelle, sécurité des systèmes informatiques et tourisme). Ces programmes qui rassemblent environ 850 étudiants ont en commun de proposer des formations dispensées majoritairement en français sur la base d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements français. Le niveau d'implication du partenaire français est toutefois très variable et tous ces programmes ne débouchent pas sur une double-diplômation.

Outre l'accompagnement au quotidien des nombreux partenariats, ce poste s'attache donc à concentrer ses efforts à l'identification et/ou à la consolidation de ces pôles.

Dans cette optique, l'Ambassade de France :

- a lancé, en 2010, un appel à projets de Master en partenariat franco-ukrainien qui a permis de sélectionner 5 nouveaux programmes de Master contribuant à consolider cette logique de pôles,
- travaille en étroite coopération avec les attachés de coopération pour le français (ACPF) afin de proposer une rénovation des enseignements de français (pour non spécialistes),
- organise plusieurs manifestations destinées à favoriser la mise en place d'une coopération forte en sciences humaines (écoles d'été en SHS à Ouman (2009), Dnipropetrovsk (2010) et Ostroh (2011), conférences avec le soutien du Fond d'Alembert destinées à permettre les échanges entre chercheurs et étudiants ukrainiens et chercheurs français ayant des projets de recherche liés à l'Ukraine).

VI- Contacts utiles

- *Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC)*

39, rue Reitarska
01 901 Kiev
Tél.: + 38 044 590 36 42/43/44
Fax : + 38 044 590 36 40
Site: <http://ambafrance-ua.org/>

- *Bureau de la coopération universitaire et scientifique au sein de l'Institut français d'Ukraine*

L'attaché de coopération universitaire et scientifique est rattaché à l'Institut français d'Ukraine (IFU), depuis la fusion entre le SCAC et l'IFU intervenue en janvier 2010.

Coordonnées :

Gilles MAMETZ, Attaché de coopération scientifique et universitaire
Vera BESSEDINA, coordinatrice des bourses
84, rue Honchara (Institut français d'Ukraine)
Tél. : + 38 044 486 11 54
Fax : + 38 044 484 16 87
Courriel : info@cfucus.org
gilles.mametz@ifu.kiev.ua

- *Centre franco-ukrainien NTUU KPI - bureau CampusFrance*

Olga DOROCH (coordinatrice de l'espace CampusFrance)
NTUU « KPI », 37 rue Peremoguy
Tél. : (044) 406 81 90
Fax (044) 482 16 87
Courriel : campusfrance.kiev@gmail.com
Site : <http://www.ukraine.campusfrance.org>

- *Relais CampusFrance en régions*

Alliance française de Dnipropetrovsk

Tél./fax : +38 (0562) 45 35 65 ou (056) 770 20 66
Courriel : afdnipropetrovsk@gmail.com
Site : <http://www.afdnipro-ua.org/fr/>

Alliance française de Donetsk

94, rue Artema - 83000 Donetsk
Tel. / Fax : +38 062 332 35 10
Courriel : afdonetsk@gmail.com
Site : <http://www.afdonetsk.org.ua>

Alliance française de Lviv

18A, rue Ohienka - 79007 Lviv
Tel. / Fax : +38 032 297 08 31
Courriel : aflviv@gmail.com
Site : <http://www.afukraine.org/aflviv/?lang=fr>

Alliance française d'Odessa

3, rue Sadova - 65045 Odessa
Tel. : +38 (048) 737 46 70 / 786-06-57
Tel. / Fax : +38 (048) 786-92-36
Courriel : info@af.od.ua
Site : www.af.od.ua

Alliance française de Rivne

17, rue Pouchkine - 33024 Rivne
Tél./fax : +38 (0362) 63 61 28

Courriel : afrivne@gmail.com

Site : www.alliancefr.rv.ua

Alliance française de Zaporijia

63A, rue 40-rokiv Radyanskoi Oukrainy,
bur. 31

69035 Zaporijia

Tél. : +38 (061) 212 77 97

Courriel : afzaporijie@gmail.com

Site : www.afzaporojie.org.ua

Alliance française de Louhansk

20B, rue Radianska, bureau 407

91021 Lougansk

Tél. : +38 (0642) 34 79 97 ,

Fax : +38 (0642) 93 51 28

Courriel : aflouhansk@gmail.com

Alliance française de Sebastopol

50, rue Velyka Morska, bur. 60

99011 Sébastopol

Tél./fax : +38 (0692) 54 52 14

Courriel : afsebastopol@gmail.com

Alliance française de Simferopol

11, rue Lénine, BP 522

95017 Simferopol

Tél. : +38 (0652) 25 30 84

Courriel : afsimferopol@gmail.com

Mise à jour : novembre 2013